



# COLLECTIF DES AMIS DE LA FORÊT DE LA CORNICHE DES FORTS



## **Communiqué de presse du samedi 3 novembre 2018** **Soutien aux mises en cause / Mercredi 7 novembre 2018 à 14 h 30 au Tribunal** **Administratif** **Montreuil - 93100 - 7, rue Catherine Puig - Montreuil M° Robespierre**

La Région Ile-de-France a saisi le Tribunal Administratif en « Référé mesures utiles » pour expulser les opposants à la destruction de plusieurs milliers d'arbres dans la forêt de Romainville de la Base régionale de loisirs de la Corniche des Forts.

La Région IDF utilise ce procédé pour obliger l'Etat à agir, c'est-à-dire recourir aux forces de l'ordre, suite à « l'occupation » du site par des militants contre la destruction du patrimoine forestier et aux dégâts irréparables générés par les travaux d'aménagement débutés le 8 octobre 2018.

### Extrait de la requête :

« Alerté par la Région de la situation, le Préfet de la Seine-Saint-Denis a conditionné le recours à la force publique « à une décision du juge des référés « mesures utiles » auprès de la juridiction administrative. »

Les opposants vont mettre en évidence, entre autres, devant le tribunal que la condition de l'urgence, (*au nom de la sécurité*) qui doit caractériser cette procédure, n'est pas démontrée puisque depuis plus de deux décennies, la Région IDF n'a rien mis en œuvre pour protéger et « sécuriser » sa propriété qu'est la forêt de Romainville, alors que de nombreux promeneurs la parcourent quotidiennement, notamment un grand nombre de propriétaires de chiens.

Dans cette procédure, la Région IDF poursuit six citoyen.ne.s qui ont participé à notre lutte d'exigence de justice climatique dans un combat emblématique.

Un septième, également poursuivi est un journaliste. Il se défendra évidemment en invoquant la liberté d'exercer librement sa profession.

D'ailleurs, tous les nombreux journalistes qui ont couvert et continuent de couvrir notre lutte de défense de la forêt ont, pour faire leur travail, et rien que leur travail, pénétré dans la forêt et continuent d'y pénétrer.

Les six autres ont choisi une défense collective.

Cette audience n'est que le premier acte de l'option répressive qu'a choisie la Région contre les citoyen.ne.s pacifiques, altruistes qui défendent courageusement et avec détermination l'arrêt de la déforestation à Romainville et ailleurs.

Il est à noter qu'une solution - simple - pourrait être trouvée si le Conseil régional décidait d'ouvrir une négociation, (les « Amis de la Forêt » y sont prêts), au lieu de pousser l'Etat à une répression sans issue.

Le collectif appelle l'ensemble de ses soutiens à se mobiliser, pour être présents au Tribunal Administratif de Montreuil, le Mercredi 7 novembre 2018 à 14 h 30, afin d'accompagner les mises en cause.